

Mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles publiques nantaises



Outre les mesures de prévention déjà mises en place, un Plan Particulier de Mise en Sûreté constitue, pour chaque établissement scolaire, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours

Thèmes d'action

- Education (scolaire, périscolaire)

Risques

- Mouvements de terrain et risques volcaniques
- Risques météorologiques
- Risques technologiques

Régions

- Pays-de-la-Loire

Organisme

Ville de Nantes

Compétence : Mairie (mission de sécurité civile)

- 2 rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes Cedex 1
- 02.40.41.31.71
- securite.civile@mairie-nantes.fr

Référent du projet

MOUREAUD Agathe

Poste : Instructeur sécurité civile

- agathe.moureaud@mairie-nantes.fr

Auteur de la fiche

MASSON Sandrine

Poste : Instructeur sécurité civile

- sandrine.masson@mairie-nantes.fr

Partenaires et moyens

Technique(s) :

Direction du Bâti (ville de Nantes) : expertise des locaux, si nécessaire (configuration complexe, doute sur l'étanchéité à l'air d'un puits de lumière...)

Humain(s) :

Rôle	Structure	Personnes concernées
Pilotage au niveau de la ville, co-animation, mise en œuvre des moyens matériels, lien avec les agents municipaux dans les écoles	Direction de l'éducation (secteurs vie éducative) de la ville de Nantes	7
Mise en place du projet, co-animation, conseil technique et expertise	Secteur sécurité civile de la ville de Nantes	3
Responsabilité du projet sur le temps scolaire, co-animation, lien avec les directeurs et enseignants	Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC) (Inspection Académique)	6
Participation à la mise en œuvre sur le temps périscolaire (responsabilité de ce temps)	Coordonateurs Nantes Action Périscolaire (association en délégation de service public pour le temps périscolaire)	
Mise en œuvre dans chaque école	Directeurs d'école	114
Participation aux formations, à la mise en place du PPMS et aux exercices	Enseignants, agents municipaux et animateurs de 115 écoles publiques	

Financier(s) :

Prise en charge par la ville de Nantes :

- › Achat des mallettes (1 pour 3 classes en moyenne) : 120 €/mallette
- › Petits travaux indispensables à une mise à l'abri (installation d'une prise téléphonique, joint sur une fenêtre condamnée...)
- › Réalisation et impression de supports de communication

En bref

objectif(s) :

Mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) dans les 114 écoles publiques nantaises

Echéancier(s) :

Début : année scolaire 2007/2008

>

2006/2007 : prises de contact et réunions entre les différents acteurs du projet (Rectorat, Inspections de l'éducation nationale, ville), mise en place de la méthodologie du projet

- › **2007/2008** : expérimentation dans 6 écoles
- › **2008/2009** : généralisation à 37 autres écoles
- › **2009/2010** : accompagnement de 21 écoles
- › **2010/2011** : accompagnement de 17 écoles
- › **2011/2012** : accompagnement de 15 écoles
- › **2012/2013** : accompagnement de 16 écoles

Fin prévisionnelle : année scolaire 2013/2014

Description de l'action

Contexte :

Le projet a été mis en place dans le cadre d'un partenariat fort entre Education Nationale (CPC), Ville de Nantes (Direction de l'éducation, Secteur sécurité civile) et « Nantes Action Périscolaire », association chargée de la prise en charge périscolaire des élèves des écoles publiques nantaises.

Mise en œuvre :

Les PPMS intègrent les temps scolaire et périscolaire. Les directeurs d'école se chargent de l'organisation générale et des missions en temps scolaire. Les responsables de Nantes Action Périscolaire s'occupent de la répartition des tâches pendant le périscolaire.

Une année scolaire est nécessaire pour la mise en place d'un PPMS. Trois étapes se succèdent :

› octobre : visite de l'école avec le directeur, le Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC), un représentant de la Direction de l'éducation et un représentant du Secteur sécurité civile. L'objectif est d'expliquer au directeur l'ensemble de la démarche et de déterminer le(s) lieu(x) de mise à l'abri.

› novembre : réunion plénière de 3 heures avec l'ensemble des personnels travaillant dans l'école (directeur, enseignants, concierge, ATSEM, personnels techniques, animateurs...). Deux parties structurent cette demi-journée : d'une part, une information sur les risques majeurs locaux (par le Secteur sécurité civile) et une présentation du PPMS (par le CPC) et d'autre part, un travail collectif de l'équipe sur la rédaction du plan.

› de mars à juin : Elaboration du PPMS, réalisation d'un exercice de confinement d'une heure. L'animation est confiée au Secteur sécurité civile, l'observation au CPC et au représentant de la Direction de l'éducation.

Des supports sont proposés pour aider les directeurs :

- › un modèle de PPMS conçu par l'Inspection académique avec l'appui du Secteur sécurité civile
- › des affiches à apposer dans les écoles pour rappeler les risques locaux et redonner les consignes (affiche créée et diffusée par la ville)
- › des flyers à distribuer aux parents d'élèves les informant au recto sur les risques et les consignes de sécurité et au verso sur le PPMS et l'exercice (flyer créé et diffusé par la ville)

Éléments facilitateurs :

- › Coopération entre chacun des partenaires et volonté des institutions de voir le projet aboutir
- ›

Expérience acquise tout au long du projet, étalé sur plusieurs années, qui porte ses fruits (méthode affinée)

Difficultés rencontrées :

- › Nombre très important d'écoles (115)
- › Pérennisation du dispositif dans le temps (reconduite de l'exercice annuellement, mises à jour des PPMS...). Etant à la charge du directeur d'école, visibilité très partielle sur les suites

Description de la méthodologie

- › Validation du projet par élus et directeurs de la Mairie concernés en 2007
- › Validation de la méthodologie par l'Inspection Académique (IA) et l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) en 2007
- › Bilan annuel en fin de période scolaire

Recommandations

Bien définir par avance la répartition des missions entre chacun des services accompagnant la mise en place des PPMS.

Prévoir une année scolaire pour que les écoles mènent à bien le projet et se l'approprient.

Bibliographie

<http://www.nantes.fr/site/nantesfr/dgt-les-risques-majeurs> (Rubrique "PPMS" sur l'intranet "Mémento des directeurs" de la ville, non accessible au grand public)

<http://www.nantes.fr/home/a-votre-service/guides/reglementation/risques-majeurs--apprenons-les-b.html#.UWK8bKJWxEc>

Mots clés

- PPMS (9)
- exercice (10)

Cibles

- Education nationale
- Scolaires 1er degré
- Scolaires 2nd degré

Site WEB

- [Connaitre les risques majeurs à Nantes](#)
- [Comment faire pour ... Réagir en cas d'accident industriel](#)
- [Comment faire pour ... Réagir en cas d'accident de transport](#)
- [Comment faire pour ... Réagir en cas de tempête](#)